

droits de douane sur les importations de produits pétrochimiques, d'acier, de papier kraft, de fourrures et d'autres produits canadiens. Cela aurait pu faire perdre à des industries qui n'ont rien à voir avec la chaussure des ventes de 150 millions de dollars à l'Europe. Nous avons pu écarter cette menace seulement en acceptant de renoncer, à l'égard de certaines importations européennes, à des droits représentant des millions de dollars pour le Trésor canadien. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu un très grand nombre d'emplois. Cela ne nous paraît pas juste.

Le gouvernement ne souscrit pas aux prédictions pessimistes et fatalistes voulant que l'abolition des contingents entraîne inéluctablement la disparition de l'industrie canadienne de la chaussure. Les faits tendent à prouver le contraire, à savoir que l'industrie de la chaussure a retrouvé sa vitalité et sa prospérité. De plus, il ne faut pas oublier que les fabricants canadiens de chaussures continueront à bénéficier d'un tarif douanier de 23 % sur les chaussures importées. C'est là une protection considérable. Les droits moyens du Canada sur les produits manufacturés sont de 9 %.

L'industrie a vécu un important processus d'adaptation qui a été facilité par un certain nombre de programmes d'aide gouvernementaux. Nous estimons que, lorsque toutes les subventions prévues dans le programme de l'Office canadien pour un renouveau industriel auront été versées, les sociétés qui détiennent plus de 60 % du marché de la chaussure auront reçu 22,5 millions de dollars. Cette aide porte sur la gestion, le financement, le marketing

et la production, mais la plus grande partie des investissements prévus est destinée à moderniser l'équipement.

De plus, je suis heureux d'annoncer que le ministre des Finances examinera toute proposition de l'industrie concernant l'application temporaire de tarifs douaniers ou l'adoption de plans de remise de droits pour aider l'industrie canadienne de la chaussure à améliorer sa position concurrentielle. Ces mesures, jointes à la législation antidumping actuelle du Canada et à une compétitivité accrue de l'industrie - sans parler du tarif douanier de 23 % - devraient permettre aux fabricants canadiens de se défendre efficacement contre la concurrence des importateurs étrangers.

Le gouvernement prévoit que la levée des contingents entraînera un accroissement subit mais modéré des importations. Ce phénomène s'explique notamment par la compression de la demande de chaussures à prix modique. Il sera également dû à la présence de nouveaux importateurs et au fait que certains détaillants tenteront peut-être d'importer de nouveaux articles. Nous estimons que la poussée sera brève et qu'elle se calmera dans les douze à dix-huit mois. Néanmoins, pour atténuer l'incidence que ce regain des importations pourrait avoir, nous consulterons les pays qui exportent le plus de chaussures au Canada. Nous les aviserons qu'il est dans leur intérêt à long terme d'attaquer prudemment et graduellement notre marché.